



Chambre des Compagnies de Théâtre pour Adultes
Association sans but lucratif

CP304 – Résumé des indexations
Au 1^{er} janvier 2023

1. Artistes de spectacle	
a. ayant moins de 12 années d'expérience	2.642,12 €
b. ayant 12 années et plus d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire	3.119,27 €
2. Techniciens et administratifs avec responsabilités finales (responsable de secteur)	
a. ayant moins de 12 années d'expérience	2.499,43 €
b. ayant 12 années et plus d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire	2.642,26 €
3. Techniciens et administratifs avec responsabilités non finales travaillant sous le responsable de secteur (techniciens assumant aussi la régie en spectacle)	
a. ayant moins de 12 années d'expérience	2.356,61 €
b. ayant 12 années et plus d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire	2.499,43 €
4. Techniciens des ateliers non compris dans la catégorie 3 Administratifs occupés à des tâches d'exécution	2.213,78 €
5. Personnel occupé à des tâches d'assistance logistique (montage, chargement, entretien, plateau)	2.070,97 €
6. A- Figurants (le figurant, conformément aux usages honnêtes de la profession est celui qui tient une place, généralement muette, et dont l'absence ne compromettrait pas le spectacle B- Autre personnel occupé à des tâches d'accueil (hôtesses, stewards) C- Personnel d'appoint pour des tâches ne demandant aucune qualification	1.928,14 €